

1676.

- 10-nov : Extrait des lettres : « *Mr de Bérithé est arrivé*
14-nov : Mgr de Québec : « *J'ai reçu par vos dépêches*
16-nov : Longueville : « *À mon retour de*
16-nov : Baron : « *Nous avons reçu par*
16-nov : Directeurs de Paris : « *Par l'arrivée de Mr Sevin*
16-nov : Pallu : « *Nous ne pouvons*
16-nov : Brisacier : « *Vos lettres écrites de Blois*
16-nov : Premier Président : « *En l'absence de*
16-nov : George Dominique : « *Par l'arrivée de Mr Sevin*
14-déc : Pallu chanoine : « *Nous avons reçu par Mr Sevin*
[?*] : Archevêque de Paris : « *Par l'arrivée de 5*

Extrait des lettres

[Ameq, vol. 857, p. 377-380]^{o281}

Extrait des lettres de Monseigneur de Bérithé de Siam.

De Siam du 10 novembre 1676.

Mr de Bérithé est arrivé à la Cochinchine pour la seconde fois, vers le mois d'août 1675, avec l'agrément du roi de cet État. Il se rendit d'abord à Sinoa^{o282}, ville capitale du royaume [où] est à la Cour. Il y salua le roi en rochet et camail^{o283}, et dans la harangue qu'il lui fit, il lui demanda permission d'enseigner à ses sujets la loi du vrai Dieu. Le roi le reçut très bien et lui donna permission par écrit de

²⁸¹ Ces quatre pages d'archives sont plutôt un résumé qu'un extrait des lettres de Mgr Lambert.

²⁸² Sinoa : ville royale de Hué.

²⁸³ Contrairement à ce qui est écrit dans cet « extrait des lettres de Mgr de Bérithé de Siam », et à ce qui est raconté dans *Relation des Missions et des Voyages...*, op. cit., p. 341-342, le Père Vachet affirmait que le roi cochinchinois n'a pas reçu Mgr Lambert (cf. *Cochinchine*, p. 179 et 185).

demeurer dans ses États, d'en sortir et d'y retourner quand bon lui semblerait, et d'y envoyer même telles personnes qu'il souhaiterait.

Il fit ensuite les visites des principales églises de ce royaume, administra les sacrements de confirmation aux chrétiens qui ne l'avaient pas reçu, fit autres fonctions épiscopales, et fut reconnu quasi de tous les catéchistes.

Ce grand applaudissement donna de la jalousie aux Pères jésuites, qui ne voulurent point le reconnaître et afin de remédier à cette division, Mr de Bérithe leur envoya signifier par Mr Vachet, notaire apostolique, la bulle *Speculatores*^{o284}, avec un décret de l'inquisition du roi [portugais] qui avait reçu la dite bulle et improuvait la conduite de certains religieux qui ne l'avaient point voulu accepter. Mr Vachet eut un peu de peine de parler au Père Joseph Candone^{o285}, supérieur. Néanmoins, ayant dit qu'il venait lui porter des actes du pape, on lui fit parler, ensuite du compliment qu'il fit à ce Père, il lui dit que conformément au bref dont il était porteur, il lui faisait commandement de comparaître dans trois jours, devant Mr de Bérithe et lui apporter ses patentes, sur peine de suspense et d'excommunication. D'abord le Père reçut le bref et le décret avec honneur, le mettant sur sa tête et sur sa poitrine et puis le jeta par terre. Mr Vachet lui fit des plaintes de la manière dont il traitait les titres du pape. Le Père répondit qu'il n'y avait aucun égard, après quoi, ledit supérieur, ayant fait sa signification qu'il laissa avec les autres papiers, sortit de la chambre et trouva le Père

²⁸⁴ Le pape Clément IX, par la bulle *Speculatores domus Israel* du 13 septembre 1669, déclara que les religieux devaient obéissance aux vicaires apostoliques.

²⁸⁵ Le Père Joseph Candone (1636-1701), jésuite sicilien, était en Cochinchine de 1671 à 1682, date où il fut révoqué en Europe par son supérieur.

Acosta^{o286} auquel il fit la même signification, qui n'en fit pas plus de cas.

En sortant de la maison, un domestique le suivit et, l'ayant vu monter en son bateau, lui voulut jeter tous les papiers qu'il avait laissés. Mais par mégarde ou autrement, ils tombèrent dans l'eau. Le sieur Vachet les ramassa et les reporta au Père Candone, lequel les ayant pris, les jeta dans la boue. Ledit sieur notaire lui en fit une forte réprimande et puis se retira, et ayant fait du tout son rapport à Mr de Bérithe. Le terme donné étant expiré et les Pères ne comparaisant point, Mr de Bérithe les suspendit et excommunia en face de l'Église.

Le Père Candone de son côté rendit sentence contre Mr de Bérithe en qualité de vicaire [p. 378] général du gouverneur de l'évêché de Malaca, et déclara que ce prélat avait encouru les peines portées par les saints canons, pour s'être immiscé de faire les fonctions épiscopales sans sa permission ; en conséquence de quoi, il écrivit une lettre circulaire aux chrétiens, par laquelle il dégrade Mr de Bérithe et le déclare être excommunié selon que porte le terme cochinchinois. Il attacha à ces deux actes, un troisième, du chapitre de Goa qui déclare que les évêques français n'ont aucune juridiction dans ces pays, et un quatrième du sieur d'Abreu^{o287}, gouverneur de l'église de Malaca, qui lui donne la qualité de Vicaire de Varra^{o288}, et lui manda qu'il a déclaré excommunié ceux qui recevront les

²⁸⁶ Le Père Barthélémy d'Acosta

²⁸⁷ Le sieur Jean d'Abreu, gouverneur de l'évêché de Malaque, qui a lancé l'excommunication ipso facto contre les vicaires apostoliques français : « Jean d'Abreu, prêtre de Macao, [...] fait défense, aux fidèles de Siam, de recevoir les sacrements des évêques français à peine d'excommunication ipso facto. » (Amep, volume 877, p. 430).

²⁸⁸ Le « Vicaire de Varra » : un « vicaire de vara » était un vicaire apostolique, envoyé par un évêque portugais, avec des pouvoirs étendus.

sacrements des mains des évêques et des missionnaires français.

L'Église de la Cochinchine a été extrêmement scandalisée du procédé de ce Père, et au contraire, très édifiée de celui de Mr de Bérithe et de ses missionnaires ; elle écrit sur cela une belle lettre au pape, signée de trois prêtres de cet État et de cent neuf catéchistes^{o289}.

Le Père Cardoso^{o290}, provincial, est venu de Macao à la Cochinchine, suivant une résolution prise à Goa et à Macao. Il fit accuser Mr de Bérithe auprès du roi, sans le nommer, sinon en terme d'évêque français, d'avoir été au Tonkin et de là, à la Cochinchine en cachette, d'où il aurait enlevé des sujets qu'il mena à Siam. Ces accusations sont des crimes qui méritent à la Cochinchine le dernier supplice.

On croit bien que les Pères ne prétendaient pas cette extrémité, mais ils espéraient au moins qu'on leur donnerait permission d'emmener Mr de Bérithe et les autres missionnaires français à Macao, dans leur vaisseau. Mais Dieu les a confondus. Mr de Bérithe n'a pas eu d'autres ressentiments entre ces Pères que ceux des conseils évangéliques, quoiqu'il lui fût facile de [les] perdre auprès du roi de la Cochinchine.

Mr de Bérithe s'étant engagé au roi du Siam de retourner au bout d'un an dans ses États n'a pu faire un plus long séjour à la Cochinchine. Il arriva à Siam au mois de mai 1676, laissant à la Cochinchine pour son grand vicaire Mr de Courtaulin, avec Mrs Bouchard et Vachet et ne ramena avec lui que Mr Mahot qu'il renvoya aussitôt après.

²⁸⁹ Cette lettre en écriture nôme a été publiée dans *Cochinchine*, p. 195-196.

²⁹⁰ Le Père Jean Cardoso (ou Cardozo) (1619-1676) fut supérieur des jésuites de Siam vers 1665. On lira dans la lettre du 29 novembre 1677, adressée à Mgr Pallu : « Le Père Jean Cardoso, provincial de Macao fut l'an passé enseveli dans les ondes ».

Mr Sevin arriva à Siam avec quatre autres missionnaires à la fin du mois de juin suivant. Il avait envoyé auparavant que d'arriver les brefs de Clément X et copie de la lettre du Père général, la signification en avait été faite de la part de Mr de Métellopolis aux Pères jésuites et dominicains. Le Père Vargarnier [*sic*], jésuite, avait répondu que ce n'était pas à lui qu'il fallait s'adresser, n'étant qu'un pauvre petit curé ; et les dominicains demandèrent du temps pour savoir l'avis de leur supérieur.

Or, Mr Sevin étant arrivé en personne et portant avec lui les originaux tant des brefs que de l'acceptation d'iceux^{o291} par le procureur général de la compagnie, de la part du Père Général et la lettre [*p. 379*] originale du Père Général au Père Valgarneiro [*sic*], portant ordre de se soumettre aux brefs. Mr de Bérithe jugea à propos qu'on fit des nouvelles significations des brefs aux uns et aux autres. Le Père Valgarnier [*sic*] répondit que la lettre n'était plus pour lui, n'étant plus visiteur, que c'était le Père Pascero^{o292} qui était de résidence à Macao, qu'il ne pouvait non plus recevoir les brefs, et que s'agissant de l'intérêt d'un tiers qui était le roi de Portugal, le Père Général ne pourrait pas les y obliger. Un autre jésuite ajouta que, quand le Père Général leur commanderait, ils ne lui obéiraient pas pour les mêmes raisons.

Mr de Bérithe ayant su que les Pères dominicains avaient reçu des lettres de Goa, les fit sommer de rendre réponse. Ils dirent que le vicaire général leur écrivait que s'agissant de juridiction, il fallait savoir les sentiments du roi de Portugal et celui de leur Père Général, que cependant ils récusent en union et tranquillité avec Mrs les évêques, et qu'ils les respectassent comme personnes de grand mérite.

²⁹¹ « iceux » : ceux-ci.

²⁹² Le Père Pascero : Feliciano Pacheco (Paceco, Paciecus), (+1687), jésuite portugais, visiteur de 1674 à 1677.

Le roi de Siam a eu de la joie du retour de Mr de Bérithé et il l'aurait déjà fait partir avec ses ambassadeurs, si les Hollandais avaient voulu leur donner des passeports. Ainsi ils attendent la paix²⁹³ avec impatience pour envoyer à Rome et en France cette ambassade.

Mr de Bérithé ayant envoyé à la Cochinchine et au Tonkin de grands secours, il s'est trouvé épuisé de fonds. Ainsi pour soutenir son séminaire et quatre autres établissements qu'ont les missionnaires dans le royaume de Siam, il lui a fallu emprunter deux mille cinq cent écus, que le roi lui a prêtés très volontiers tout aussitôt qu'il lui a fait témoigner en avoir besoin.

Mr de Bérithé dit qu'il se convertit bien 12.000 infidèles tous les ans dans l'étendue de leur mission.

Que la division des Pères jésuites ne peut subsister longtemps à Siam et à la Cochinchine où ils sont en peu de crédit, et les évêques tout au contraire, que si on lui veut permettre d'avoir recours au tribunal des gentils, il se promet de les faire obéir.

Il dit que l'ambassadeur à Siam du roi de Golconde est venu le voir de la part de son maître, pour le prier de vouloir s'entremettre de son accommodement avec le Roi Très Chrétien, lui mander la réponse du prélat, ensuite de quoi il lui fera savoir le reste de ses intentions.

Ce prélat mande qu'un ecclésiastique portugais, commissaire de la bulle de la Croisade, est venu le reconnaître par ordre de l'archevêque de Goa, il n'a publié la bulle [p. 380], parce qu'on lui a fait connaître qu'elle était de nulle valeur dans l'étendue des vicariats apostoliques. Cet ecclésiastique a dit que cet archevêque de Goa a mis une clause dans l'acte de confirmation envoyé au sieur Jean d'Albreu, gouverneur de l'église de Malaca, savait qu'il ne

²⁹³ C'est-à-dire la fin de la guerre entre la France et la Hollande.

pourrait exercer sa juridiction que dans les terres dépendantes du domaine actuel du roi de Portugal, et cependant obéit aux ordres que l'archevêque avait reçu du pape Clément X.

Mr de Bérithé mande que le sieur de Morais^{o294} avait été choisi par le chapitre de Goa pour gouverner de l'église de Macao, mais que l'inquisition de Goa l'a suspendu parce qu'il avait tiré Mr Chevreuil de Cambodge et mis en prison.

Il mande la mort du Père Pimentel^{o295}, jésuite, au Tonkin et celle du Père Frago, dominicain, à Siam.

Il dit que les églises du Tonkin et de la Cochinchine l'ont prié de ne point faire prêtres ceux de leur pays qu'ils n'eussent au moins 40 ans et qu'ils n'aient auparavant donné des preuves de leur état, dans un long exercice de l'office des catéchistes.

Il envoie un livre qu'il a fait copier, qui contient la méthode des Pères jésuites dans la publication de l'Évangile dans l'Orient, pour être condamné^{o296}.

Il demande la cassation du jugement du Père Candone et la confirmation de l'excommunication qu'il a fulminée entre ledit Père et les autres.

²⁹⁴ Le sieur de Morais : ?

²⁹⁵ Le Père Francisco Pimentel, jésuite portugais, mort au Tonkin le 5 septembre 1675.

²⁹⁶ C'est probablement le livre du Père Philippe de Marini, traduit du portugais en italien, intitulé *Metodo della dottrina che i Padri della Compagnia di Giesu insegnano à neoffiti, nelle missioni della Cina ; con la risposta alle obgettioni di alcuni moderni che li impugnano, opere del P. Antonio Rubino, tradotta dal portoghese nel italiano dal P. Gio. Fil. De Marini*, publié à Lyon, chez H. Boissat, 1665. La Congrégation de Propaganda Fide a renvoyé ce dernier livre au Saint-Office, (cf. A. Launay, *Documents historiques relatifs à la Société des Missions Étrangères de Paris*, Paris, 1904, p. 78-80) ; il fut mis à l'Index, le 14 mars 1680.

Il prie qu'on remédie au schisme de ces Pères qui continuent à ne vouloir pas recevoir les brefs du Saint-Siège.

Lettre à Mgr de Québec

[Amp, vol. 858, p. 353-355] [copie]

[cf. Amp, vol. 419, p. 306] [copie]

À la ville royale de Siam, ce 14 novembre 1676.

Monseigneur,^{o297}

Notre Seigneur Jésus-Christ crucifié soit toujours le lien de nos âmes.

J'ai reçu par vos dépêches l'honneur de votre souvenir que vous ne pouviez donner à une personne qui eût plus d'estime pour vous.

Nos missions vont très bien grâce à Notre Seigneur, elles iront encore mieux quand le schisme des Pères jésuites sera entièrement éteint. Ce qui nous console est qu'il ne peut plus durer longtemps. Ces religieux étant obligés dans peu, ou de se soumettre aux brefs apostoliques ou d'abandonner les lieux où nous sommes.

On m'accuse d'avoir usé en ces quartiers de trop de modération à leur égard, et de ne m'être pas assez bien servi du pouvoir que nous avons de les faire emprisonner et châtier. Mais si c'est une faute, nous l'avons bien voulu commettre pour pratiquer les concepts de notre divin maître.

²⁹⁷ Mgr de Québec : François de Laval (1623-1708), premier évêque du Québec, béatifié en 1980.

Il [p. 354] est passé de Manille, deux grands hommes de l'ordre des jacobins, au Tonkin d'où nous attendons dans quelques mois huit ou neuf catéchistes pour être ordonnés prêtres.

Je retournai le mois de mai dernier de ma chère Cochinchine, où je visitai les fidèles dans plusieurs provinces avec une joie indicible. J'y ai vu une communauté de vierges qui vont à Dieu d'une haute manière et qui ont besoin qu'on mette des bornes à leur ferveur.²⁹⁸

Nous avons en ce royaume cinq établissements où l'on prêche l'Évangile avec beaucoup de liberté et où Dieu opère plusieurs guérisons extraordinaires par le moyen de l'huile et de l'eau bénite, ainsi que dans les autres lieux où nous prêchons l'Évangile, où nous sommes les spectateurs des merveilles que Dieu a faites autrefois dans la naissance de l'Église, et qui donne un plaisir à l'âme qui sert de remède aux travaux d'un missionnaire, qui assurément ne sont pas petits, mais qui sont aussi, souvent accompagnés d'une allégresse intérieure qu'on ne peut exprimer.

Demandez, Monseigneur, à Notre Seigneur, que nous soyons [p. 355] fidèles à notre ministère jusqu'à la mort. Vous ne pouvez mieux employer vos soupirs près de lui, puisque cela est important à son honneur et au salut des âmes qu'il a commises à notre charge.

J'ai beaucoup de confiance que vous ne refuserez pas une requête si pleine de justice, ce que vous me ferez toujours, celle de me croire autant que jamais,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'évêque de Bérithé.

²⁹⁸ Cf. *Cochinchine*, p. 198 : « Je revins au mois de mai ... leur ferveur. », (Amp, vol. 6, p. 651).

Lettre à Mme de Longueville

[Ameq, vol. 419, p. 295] [copie]

Siam, le 16 novembre 1676.

Madame,

À mon retour de mon second voyage de Cochinchine qui fut le mois de mai passé, j'appris par les dépêches de France la part que Votre Altesse prend en nos missions par une libéralité digne d'elle. C'est, Madame, ce qui me donne sujet de vous rendre mes très humbles actions de grâces, au nom de toute notre mission, sur laquelle Notre Seigneur continue ses miséricordes, y convertissant au moins tous les ans dix à douze mille infidèles. Comme le nombre des ouvriers évangéliques y est augmenté, nous espérons aussi de la bonté de Dieu que les conversions y seront plus nombreuses à l'avenir.

Votre Altesse aura joie que je l'informe de quelques communautés de vierges que nous y avons, qui sont des âmes d'élite, lesquelles portent pour leur devise les Amantes de la Croix du Sauveur du monde, lequel elles tâchent avec beaucoup de fidélité d'imiter en sa vie et en ses souffrances.

Notre séminaire d'ici est rempli de sujets de diverses nations, mais ce sont des plantes qui seront longtemps stériles, l'Église du Tonkin et de la Cochinchine m'ayant fait connaître qu'elles n'agréaient pas volontiers des prêtres de leur nation au dessous de quarante ans et qu'ils

n'eussent donné des marques de leur capacité dans la fonction de catéchistes pendant un temps considérable.^{o299}

Au reste, Madame, je ne désespère pas tout à fait de vous rendre encore mes très humbles respects en personne, puisque sitôt qu'on aura nouvelle de la paix avec les Hollandais, on m'oblige de retourner en Europe pour tâcher de mettre la dernière main à l'affaire de nos missions. Si Dieu le permet, je rendrai compte à Votre Altesse des miséricordes et des merveilles particulières qu'il a opérées sur un grand nombre de néophytes, dont le récit, assurément, ne vous déplaira pas. Cependant, je supplie très humblement Votre Altesse de me continuer l'honneur de sa bienveillance en qualité,

Madame,

De Votre Altesse,

Le très humble et très obéissant serviteur,

L'évêque de Bérithé.

Lettre à Mr Baron à Surate

[Amepe, vol. 419, p. 301-303] [copie]

Siam, le 16 novembre 1676.

Monsieur,^{o300}

²⁹⁹ Cf. *Cochinchine*, p. 194, 197 et 198 ; également : Amepe, vol. 850, p. 8 : « Notre séminaire... considérable ».

³⁰⁰ Mr Baron à Surate : « François Baron occupa d'abord les fonctions d'ambassadeur de France à Alep avant d'être nommé directeur de la Compagnie des Indes à Surat dans le milieu de l'année 1671 en remplacement de François Caron. C'est là qu'il mourut le 14 juin 1683. Voici ce qu'en dit François Martin qui fut son successeur à ce poste pendant quelques temps : M. Baron, directeur général, était de Marseille, sa famille

Nous avons reçu par l'arrivée de Mr Sevin les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire dont nous vous rendons nos humbles actions de grâces. Nous en attendions de plus fraîches par le vaisseau de Logé Minas, qu'on nous dit n'avoir pû faire voyage, ce qui n'accomode pas nos affaires, et qui nous a obligé d'aller à l'emprunt, ce que nous n'avions pas encore fait jusqu'à présent.

Nos missions vont toujours de mieux en mieux, grâces à Notre Seigneur. Nous avons cinq établissements en ce royaume, où l'on y prêche l'Évangile avec beaucoup de liberté.

Je retournai le mois de mai dernier de ma chère Cochinchine où j'ai obtenu patentes du roi d'y aller et venir, ou d'y envoyer quand je voudrai. Le Père provincial de Macao y arriva, lorsque j'y étais, dans le dessein de nous ramener avec lui dans son vaisseau. Mais il s'est trompé en son calcul, et si j'avais voulu dire un mot, il lui en eut coûté bon. Les choses [en] sont en cet état touchant le schisme qu'il faut, ou qu'ils se soumettent, ou qu'ils abandonnent les lieux où nous sommes. Il ne [leur] reste plus qu'un de leurs religieux au Tonquin, et il y est passé de Manille deux grands [p. 302] jacobins pour y travailler par ordre de leurs supérieurs sous la direction des vicaires apostoliques. Outre ce secours nous y avons huit ou neuf catéchistes préparés

originaire du Milanais ainsi qu'il l'a dit plusieurs fois et où il avait des parents distingués par la qualité de marquis. C'était un homme d'esprit, de négociation, mais peu versé aux affaires du commerce ; il était splendide et extrêmement charitable, fort réglé dans ses moeurs, désintéressé et d'un grand ordre. Il avait été consul d'Alep ; son inclination libérale l'avait porté à des dépenses considérables ; il s'était beaucoup engagé dans cette charge où les personnes qui l'avaient précédé et ceux qui l'ont suivi y ont toujours fait leur compte. (Mai-juin 1683 - Mémoires de François Martin, fondateur de Pondichery (1665-1694) publiées par A. Martineau avec une introduction de Henry Froidevaux - Société de l'Histoire des Colonies Françaises - 28, rue Bonaparte - 1934) », (Source : www.memoires-de-siam.com).

pour recevoir le sacerdoce, qui pourront venir ici dans quelques mois en compagnie de Mr Deydier ou de Mr de Bourges. Le nombre d'infidèles que nous baptisons chaque année va au moins à douze mille personnes. Il y a toutes les apparences du monde qu'il augmentera suivant les dispositions que nous voyons.

Le roi de Formose s'est emparé d'une grande partie des côtes maritimes de la Chine et donne permission à toutes sortes d'étrangers d'y aller négocier.

Les Dannemarquois *[sic]* y ont été et fait un profit considérable. Les Hollandais y ont aussi envoyé sous les mêmes espérances. De cette façon la Chine nous ouvre ses portes pour y recevoir le spirituel. Nous avons destiné pour y aller Mrs Sevin [et] Forget à la prochaine occasion favorable.

Notre cher prélat, Mgr d'Héliopolis, partit du port de Manille le 1er juin de l'an passé pour la Nouvelle Espagne³⁰¹, pour de là être conduit à Madrid. L'ambassade du roi de Golconde qui est en cette Cour, m'est venu voir par ordre qu'il dit en avoir reçu du roi, son maître, pour savoir si je me voulais mêler de son accommodement avec notre nation, et qu'il lui mandât ma réponse, ensuite de quoi il me ferait savoir ses intentions. Si je pouvais vous demander 2 de ces canons de [notre fabrication] à acheter, qui sont à votre loge, je vous supplirais de charger nos comptes du prix qu'ils valent. Ce servit pour faire présent au roi de Cochinchine qui les estimerait fort. Les Anglais qui sont ici ont reçu ordre de Bantam de faire ici un comptoir. Nous les avons servis en cette Cour et sommes en assez bonne intelligence avec eux.

Les Mores abordent en ce royaume de tous côtés. Ils s'y rendent tout à fait puissants. Le roi de Siam continue

³⁰¹ Le Mexique.

toujours dans le dessein d'envoyer une ambassade en France. Elle serait partie et je [p. 303] ne me serais pu défendre de l'y accompagner, si les Hollandais n'eussent pas refusé les passeports, ce qui oblige de le différer jusqu'aux nouvelles de la paix que je supplie la bonté divine de nous accorder que de me donner quelque occasion de vous faire paraître que je suis véritablement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'évêque de Bérithé.

Lettre aux directeurs de Paris

[Ameq, vol. 419, p. 303-305] [copie]

Siam, le 16 novembre 1676.

Messieurs,

Notre Seigneur Jésus-Christ [crucifié] soit toujours l'objet de nos âmes.

Par l'arrivée de Mr Sevin et des quatre missionnaires qui étaient partis de France avec lui, nous avons reçu vos dépêches dont nous vous rendons nos très humbles actions de grâces.

Nous attendons réponse de celles que vous portait Mr de Chamesson du mois de septembre 1673, qui ne partirent de Surate qu'en janvier 1675. Nous pensons que vous aurez trouvé juste la proposition d'appeler à notre secours Messieurs du séminaire de Saint-Sulpice, dont le supérieur nous a écrit qu'il ne nous le dénier pas, et que si Mr Sevin l'eut averti de son départ plus tôt il aurait pu nous envoyer quelques bons ouvriers dès ce temps-là.

Nous avons présentement cinq établissements dans ce royaume où l'on prêche l'Évangile en Siam et Pégu avec grande liberté.

La Cochinchine a quatre ecclésiastiques d'Europe, trois prêtres de la terre^{o302} et plus d'un cent de grands et petits catéchistes. Il est passé au Tonkin deux grands jacobins de Manille pour y aller travailler par ordre de leurs supérieurs, sous la direction des vicaires apostoliques. Il y a huit ou neuf catéchistes préparés pour le sacerdoce, lesquels apparemment viendront ici dans quelques mois pour être ordonnés.

On a fait beaucoup de diligence pour avertir le Père Grégoire Lopez, de l'ordre de saint Dominique, chinois de nation, de se rendre ici l'année prochaine pour être consacré évêque, suivant les brefs du Saint-Siège.

Mrs Sevin et Forget étudient actuellement la langue de la Chine et pourront l'accompagner à son retour, s'il nous vient quelque argent de France. Sans quoi nous ne sommes point du tout en état de leur donner le fond qu'il faudrait pour le viatique, à cause des dépenses qu'il nous faut faire pour soutenir tous nos autres établissements commencés.

Le schisme excité par les Pères jésuites ne peut plus durer longtemps, étant assuré qu'ils vont être obligés ou de se soumettre aux constitutions apostoliques, ou d'abandonner les lieux où nous sommes.

Mr l'Archevêque de Goa a confirmé la nomination faite par son chapitre [p. 304] du gouverneur de l'évêché de Malaque, c'est-à-dire de vicaire général, à condition qu'il n'exercera aucune juridiction dans les terres qui ne sont point du domaine actuel du Portugal, conformément au bref de notre Saint Père le Pape Clément X.

³⁰² Ce sont les Pères : Jean de Courtaulin, Mahot, Bouchard, Lucas Bèn, Manuel Bôn et Louis Doan.

Il y a décret de suspension contre le sieur Antoine de Morais pour avoir tiré Mr Chevreuil de Cambodge. Cet ecclésiastique est nommé gouverneur de l'évêché de Macao Il en est venu un autre qui était commissaire de la bulle de la Croisade qui s'est soumis entièrement à nous, et lui ayant témoigné qu'elle ne pouvait être publiée ici, il a obéi. Mais quand toutes ces choses ne seraient pas, pourvu que le Saint-Siège trouve bon que nous recourions au tribunal des gentils pour maintenir son autorité, nous viendrons bien à bout des Pères jésuites dont le crédit n'est pas tel qu'on se l'imagine. Si nous avons voulu nous servir de celui que nous y avons, il y aurait eu de ces religieux bien châtiés. Nous pensons qu'il est utile de vous informer de ceci, pour que vous connaissiez qu'ils ne sont pas tant à craindre que vous vous l'êtes persuadé et que nous sortirons de ces démêlés, s'il plaît à Dieu, tout à fait bien. Cela supposé, il semble que le sujet qui donnait lieu à nos mésintelligences, doit cesser et qu'il ne nous reste plus désormais que d'agir de concert dans la conduite de nos missions, et c'est ce dont nous vous supplions de tout notre coeur.

Au reste, sans la guerre des Hollandais, les ambassadeurs de cette Cour seraient partis pour France et l'évêque de Bérithe n'eut pas pu se défendre de les accompagner, mais n'ayant pas voulu accorder les passeports nécessaires, il faut attendre les nouvelles de la paix.

Nous ne vous dirons rien ici de la disgrâce de Mgr d'Héliopolis, qui, allant à sa mission du Tonkin, fut contraint de relâcher à Manille, d'où il est parti le 1 juin de l'an passé pour être conduit à Madrid. Si Dieu lui a donné bon voyage, nous croyons qu'il ne tardera guère à être mis en liberté et que vous et lui mettez la dernière main à l'affaire de nos missions.

Nous finirons dans cette pensée, vous assurant que nous sommes entièrement,

[Messieurs],
Vos très humbles serviteurs,
L'évêque de Bérithé,
Mgr de Métellopolis.

Lettre à Mgr Pallu

[Amp, vol. 419, p. 298-301] [copie]

Siam, le 16 novembre 1676.

Monseigneur,

Notre Seigneur Jésus-Christ crucifié soit toujours l'objet de nos âmes.

Nous ne pouvons nous persuader dans la disgrâce que nous avons reçue par celle qui vous est arrivée, autre chose que Dieu voulait votre retour en Europe pour mettre la dernière main à l'affaire de nos missions, qui sont en très bon état, grâces à Notre Seigneur.

Les lettres que nous avons reçues de Mr de Bretonvilliers des mois de février et juillet 1674 nous ont beaucoup consolés, nous assurant que lui et Messieurs de son séminaire auront joie de nous secourir et que si Mr Sevin l'eut averti un peu de temps avant son départ, il nous aurait pu envoyer plusieurs de ses sujets par la même occasion. Voilà, Monseigneur, le Ciel qui seconde nos desseins et nous vous supplions de faire tout pour nous unir avec un corps de si grand mérite et qui a tant de rapport à nos emplois.

Nous avons envoyé un grand secours au Tonkin. La Cochinchine n'a pas eu besoin d'un moindre et cinq établissements que nous avons en ce royaume ont achevé de

nous épuiser et nous ont obligés d'emprunter cinq cents écus du roi qui nous les a fait donner aussitôt.

Nous attendons le Père Grégoire Lopez^{o303} ce mois de mars prochain pour le consacrer évêque, et s'il nous vient quelque fond, nous ne manquerons pas de profiter de son retour pour faire passer à la Chine Mrs Sevin et Forget qui en apprennent la langue.

Nous envoyons à Rome les papiers des démêlés qui se sont passés entre les Pères jésuites et nous dans le dernier voyage de la Cochinchine, qui a été tout rempli de bénédictions. Nous y avons obtenu du roi par écrit liberté d'y aller et venir ou d'y envoyer quand on voudra. Toute cette Église-là a écrit à notre Saint Père le Pape et lui déclare tout ce qui s'y est fait depuis que nous y sommes entrés par une belle lettre qui va par cette voie, signée des trois prêtres de la terre et de cent neuf grands et petits catéchistes.^{o304}

On y a recouvré une méthode que les jésuites enseignent à leurs néophytes, imprimée à Lyon en italien en 1665, traduite du portugais par le Père Philippe Marini, dont nous gardons l'imprimé, nous contentant de faire tenir la copie approuvée à Rome pour la qualifier. Nous attendons la confirmation de l'interdit prononcé [p. 299] contre les religieux de Siam [en] 1672 que Mr votre neveu^{o305} poursuivait à Rome. Il agit si bien en nos affaires qu'il ne se peut pas mieux. Nous le remercions par une lettre, mais comme nous ne le connaissons point, il faut que vous vous chargiez de toute l'obligation que nous lui avons.

³⁰³ Le Père Grégoire Lopez, dominicain chinois, nommé évêque de Basilée et vicaire apostolique de Nankin, le 4 janvier 1674 par le Saint-Siège, sacré le 8 avril 1685 par Mgr Bernadino delle Chiesa.

³⁰⁴ Cf. *Cochinchine*, p. 194 : « Mon voyage de la Cochinchine... en leur langue », (Amep, vol. 6, p. 652).

³⁰⁵ Étienne Pallu, chanoine de l'église de Saint-Martin à Tours.

Il y a une réponse dans ce paquet pour Madame de Faucon le Ris, veuve de Mr le Premier Président du parlement de Rouen, qui nous a témoigné qu'elle avait dessein de faire du bien à nos missions. C'est une personne qui mérite bien une visite de Votre Grandeur. On écrit aussi à Mme de Longueville, suivant les avis qu'on en a reçu de Mr Bézard³⁰⁶.

Les dépêches que vous nous avez adressées de Manille ont été interceptées ou perdues, et il n'en est venu entre nos mains qu'un mot de lettre du 1er juin de l'an passé, par lequel Votre Grandeur nous mandait qu'elle partait ce jour-là pour la Nouvelle Espagne.

Les deux Pères jacobins sont passés de Bantan au Tonkin sur un vaisseau anglais que Mr Forget leur avait ménagé avant que de venir à Siam. Mrs Deydier et de Bourges m'écrivent qu'ils ont huit ou neuf catéchistes préparés pour le sacerdoce. On leur a fait savoir qu'ils pourraient se rendre ici. Nous avons nouvelle qu'un des trois Pères jésuites du Tonkin est mort. Il s'appelait le Père Pimentel. On dit chez les jésuites d'ici que le Père Fuciti a suivi le même sort. Si cela est comme il y a bien de l'apparence, voilà les deux mobiles du schisme éteints dans le Tonkin. Quand cela ne serait pas, il n'y a plus lieu de beaucoup appréhender. Les peuples sont désabusés de leurs impostures comme nous pouvons assurer Votre Grandeur que ces religieux vont être dans peu contraints ou de se soumettre au brefs apostoliques, ou de nous abandonner les lieux où nous sommes. Ils ont joué de leur reste à la Cochinchine, accusant l'un d'entre nous d'avoir été au Tonkin et ensuite venu en Cochinchine en cachette, d'où il avait enlevé plusieurs personnes pour Siam. Ces accusations méritaient le dernier supplice et ceux qui les

³⁰⁶ Mr François Bézard (ou Bésard) (+1681) fut un des premiers directeurs du séminaire des Missions Étrangères de Paris.

faisaient espéraient au moins qu'ils obtiendraient du roi par leurs présents que les missionnaires français leur seraient livrés pour être conduits dans le vaisseau de Macao.

C'était le sujet de l'arrivée du Père Jean Cardoze, provincial, suivant la résolution qui en avait été prise à Goa et à Macao. Mais Dieu par sa bonté les a confondus et ce religieux est resté en Cochinchine en habit déguisé. Il était perdu, si l'on eut voulu dire un mot. Mais [p. 300] la pensée qu'on eut, après avoir demandé lumière à Notre Seigneur sur cette affaire fut de suivre les conseils évangéliques. Ces Pères ne nous sont pas grand obstacle dans ce royaume, aucun d'eux n'en sachant la langue, ni ne se mêlant aucunement des missions. Votre Grandeur verra cependant par leur réponse, lorsqu'on leur a fait signifier les breffs qu'ils n'obéiront qu'à l'extrémité. Il est fort important de le faire connaître à Rome et que nous avons assez de pouvoir, aux lieux où nous sommes établis, pour obliger les jésuites à reconnaître les constitutions apostoliques, pourvu que l'on continue à nous y appuyer, qu'on nous permette de recourir au tribunal des gentils et qu'on châtie ceux qui ont fomenté et qui fomenteront ce schisme.

Le Père Jean Chrysostome de Constantinople, le capucin, nous a écrit de son couvent de Sotteville, proche de Rouen, qu'il a obtenu licence de son général de venir travailler avec nous avec un compagnon sous l'entière dépendance des vicaires apostoliques et qu'il ne fait qu'attendre que nous lui envoyions patentes pour ce sujet. Votre Grandeur réglera cette affaire comme bon lui semblera.

Quoique nous n'ayons jamais rien témoigné à nos amis de leur manière de vie, nous croyons devoir vous dire ce que nous en a écrit feu Mr Thiersault par sa lettre du 7 juillet 1674, parlant d'eux en ces termes, mot pour mot : « Pour ce qui regarde nos amis, ce n'est quasi plus qu'une compagnie de gens qui vivent bien, mais selon leur volonté et qui travaillent dans ces missions de France et soutiennent le

séminaire des Missions Étrangères. Je ne sais ce que Dieu fera de nous dorénavant, mais la ferveur pour embrasser la perfection évangélique et la vie apostolique est bien diminuée de ce que je l'ai vu. J'ai sujet de croire que je suis en partie cause de ce refroidissement, etc. »

Touchant l'ambassade de cette Cour vers Sa Majesté Très Chrétienne, on est toujours dans le dessein de la faire et si les Hollandais avaient voulu donner les passeports, elle serait partie avec un des évêques. Mais elle est différée jusqu'à ce qu'on ait nouvelle de la paix.

Nous finirons avec la consolation de vous dire que nous vivons en une parfaite union et que tous ont un extrême désir de la perfection de leur état.

Voilà, Monseigneur, les principales choses dont nous avons à vous informer. [p. 301] Après quoi, permettez-nous de vous embrasser de tout le cœur et de vous assurer que nous sommes plus qu'on ne pourrait exprimer,

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

L'évêque de Bérithé,

Louis, évêque de Métellopolis.

[P.S.]

Nous vous prions d'envoyer cette lettre ou copie à Mr votre neveu à Rome.

La méthode des Pères jésuites est imprimée à Lyon, en italien, en 1665, chez Horace Boissat et Georges Remens.

Voici un rôle de l'estimation des effets de Mr de Hautménil que Madame sa femme me prie de vous envoyer.

On m'a dit depuis la présente écrite que le Père Fuciti n'est pas mort et qu'on a confondu sa mort avec celle du Père Pimentel.

Lettre à Mr Brisacier

[Ameq, vol. 858, p. 361] [autographe]

À la ville Royale de Siam, ce 16 novembre 1676.

Monsieur,

Notre Seigneur Jésus Christ crucifié soit toujours l'objet de nos âmes.

Vos lettres écrites de Blois du 26 juin 1674, m'ont été rendues par Mr Sevin, dont je vous remercie très humblement.

Je profiterais de l'avis que vous me donnez, touchant le legs que je désire faire par mon testament, mais je désirerais de l'envoyer à Messieurs de notre séminaire, jusqu'à la réponse à la lettre que Mgr d'Héliopolis leur écrivit en 1673 par Mr de Chamesson.

Notre Seigneur continue et augmente ses bontés pour nos missions, par la conversion de douze mille infidèles qu'il y fait au moins tous les ans et il y a tout lieu de croire que ce nombre sera plus grand à l'avenir, tant parce qu'il s'y forme plusieurs sujets capables d'y prêcher l'Évangile que par l'extinction du schisme des Pères jésuites, qui vont être obligés assurément, ou de se soumettre aux constitutions apostoliques, ou d'abandonner les lieux où nous sommes.

Je retournai, le mois de mai dernier, de ma chère Cochinchine pour la seconde fois, où nos émules et leurs émissaires ont agi en désespérés, m'ayant accusé d'avoir été au Tonkin, d'avoir entré ensuite en cachette en Cochinchine et d'y avoir enlevé plusieurs personnes. Cela n'a pas empêché que je n'aie été bien reçu à la Cour et que le roi ne

m'ait accordé patente de pouvoir aller et venir en son royaume, ou y envoyer, quand je le souhaiterais³⁰⁷.

J'y ai laissé le Père provincial de Macao qui y était venu en habit déguisé, avec de riches présents, dans le dessein d'obtenir du roi, la permission de nous enlever, ainsi que ceux de l'équipage de son vaisseau le publièrent à leur abord, ce qui était conforme aux avis que j'en avais eu de divers lieux, comme d'une résolution prise à Goa, qu'on croyait si certaine dans son exécution, que Mr le directeur général Baron m'écrivit à Siam, comme croyant que j'étais déjà entre leurs mains.

La seule peine que cette nouvelle me donnât, fut, si je devais faire arrêter ce provincial, étant en pouvoir de le faire, qu'il ne m'en eût coûté qu'une parole au ministre qui est gendre du roi et au gouverneur de province, qui ne cherchaient que les occasions de m'obliger. Mais, après m'être mis aux pieds du Crucifix, je n'eus point d'autre vue que de suivre les conseils [p. 363] évangéliques et de laisser cette affaire à la conduite de Dieu.

Vous connaîtrez par là et par ce que je mande dans mes autres dépêches, que nos missions vont bien, et que si elles ne sont pas encore en un meilleur état, c'est que nous n'avons pas le secours que nous devons attendre de nos amis. Ne pouvant vous [douter*] que nous sommes en cette extrémité, d'avoir été obligés d'emprunter depuis six semaines une somme considérable d'argent pour notre subsistance et pour fournir à la dépense qu'il nous a fallu faire pour procurer la gloire de Dieu et l'avancement de notre religion dans les cinq résidences que nous avons présentement dans ce royaume.

Ce qui nous a en partie portés à ces entreprise, a été l'assurance que nous avons reçu de Mr de Bretonvilliers,

³⁰⁷ Cf. *Cochinchine*, p. 177 : « Je retournerai... souhaiterai ».

par la lettre qu'il m'a fait la grâce de m'écrire du mois de février et juillet 1674, par laquelle il me témoigne que lui et Mrs de son séminaire seront ravis de mieux travailler avec nous. Je ne doute point, Monsieur, que cette bonne nouvelle ne vous soit fort agréable, que vous ne vous employiez pour la faire agréer à Messieurs de notre séminaire. C'est dont je vous prie très humblement et de me faire l'honneur de me croire toujours,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'évêque de Bérithé

Lettre à Mr le Premier Président

[Amep, vol. 858, p. 365] [autographe]

À la ville royale de Siam, ce 16 novembre 1676.

Monsieur,³⁰⁸

En l'absence de Mgr l'évêque d'Héliopolis, j'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu lui écrire, où j'ai lu l'honneur que vous me faites de vous souvenir de moi, ce qui me donne sujet de croire que vous ne désagréerez pas l'assurance de mes très humbles respects et que je vous dise quelque chose de nos missions, sur lesquelles Notre Seigneur continue ses bénédictions, par la conversion qu'il fait tous les ans, de dix à douze mille infidèles au moins.

L'arrivée ici de Mr Sevin avec les quatre ecclésiastiques qui l'ont accompagné et bon nombre de nouveaux catéchistes que Dieu nous a donnés, nous font espérer que ce nombre sera beaucoup plus grand à l'avenir.

³⁰⁸ Mr le Premier Président : ?

Outre cette espérance, nous avons celle de voir bientôt finir les prétentions des Pères jésuites de ces quartiers, qui moralement parlant, seront dans peu obligés de se soumettre aux brefs apostoliques, ou de se retirer des royaumes de Cochinchine et du Tonkin. Ils ne nous font pas grand obstacle ici. Aucun de ceux qui y sont n'en sachant la langue, ni ne se mêlant point de travailler à la conversion des gentils.

Permettez-moi, Monsieur, touchant cet article de la lettre pastorale qui a tant fait de bruit, qui ne se trouvera pas dans l'original qui est au séminaire, ni dans celui qui est ici écrit de ma main, dont Mgr d'Héliopolis a tiré copie. Du surplus, il n'y a rien qui ne soit vrai et quoique toutes sortes de vérités ne soient pas toujours bonnes à dire, les principaux motifs qui m'avaient porté de la faire, étaient qu'on ne donnât pas de créance à des personnes qui nous faisaient passer partout pour hérétiques, qui disaient que nos bulles étaient fausses et qui enseignaient plusieurs choses qui allaient à la perte des âmes.

Cette mission du Tonkin a reçu un puissant secours de deux grands hommes de l'ordre des jacobins de Manille, qui y passèrent de Bantan le mois de juin dernier, sur l'ordre de leur supérieur, pour y travailler sous la direction des vicaires apostoliques.

Je ne toucherai rien ici de la disgrâce arrivée à Mgr d'Héliopolis qui, voulant aller à sa mission du Tonkin en 1674, fut contraint de relâcher à Manille d'où il s'embarqua pour l'Espagne le 1er juin de l'an passé. [p. 367] suivant l'avis que j'en ai reçu de lui, au retour de mon second voyage de Cochinchine.

Mais vous agréerez que je vous dise que, dès qu'on aura des nouvelles de la paix avec les Hollandais ici, les ambassadeurs de cette Cour partiront pour France pour y aller assurer le roi de l'alliance que le roi de Siam désire

avoir avec Sa Majesté Très Chrétienne et lui faire des offres fort considérables. Quand cette résolution s'exécutera, j'aurais peine de me défendre de les accompagner. Si Dieu le permet ainsi, je m'acquitterai en personne des très humbles respects que je vous supplie d'agréer par celle-ci en qualité,

Monsieur,

De votre très humble et très obéissant serviteur,

L'évêque de Bérithé.

Lettre à l'Abbé George Dominique

[La Semaine Religieuse de Bayeux, mai 1918]

À la ville royale de Siam, ce 19 novembre 1676.

Monsieur,

Notre Seigneur Jésus-Christ crucifié soit toujours l'objet de nos âmes.

Par l'arrivée de Mr l'abbé Sevin et de quatre missionnaires qui étaient partis de France avec lui, j'ai reçu vos dépêches qui m'ont donné bien de la joie, m'apprenant que l'esprit de Dieu règne présentement dans celui de Messieurs nos chers confrères de la Conférence de Cambremer. Il faut bien tâcher de lui conserver, afin que la plénitude de cette grâce redondent *[sic]* sur les peuples qui leur sont commis. Comme membre de leur corps, je leur dois rendre compte de ce que la miséricorde de Dieu opère dans nos églises naissantes, où nous sommes spectateurs de ses merveilles, dans la guérison extraordinaire des malades par l'application de l'huile et de l'eau bénite, des reliques et des sacrements. Nous avons en ce royaume cinq établissements, dont quelques-uns sont distants de quinze ou vingt journées

les uns des autres, où l'on prêche le saint Évangile avec assez de liberté. Celui qui en est évêque est un homme miraculeux ; il en possède tout à fait bien la langue ; il y prêche et instruit par lui-même, et a composé plusieurs livres pour donner à ce peuple la connaissance de nos saints mystères. Je retournai le mois de juin passé, dans ma chère Cochinchine où le roi m'a accordé par écrit permission d'y aller instruire ou envoyer quand je le souhaiterais. Je fis la visite des fidèles dans plusieurs provinces. On y conféra le baptême quantité d'infidèles et je rencontrai une communauté de vierges qui portent pour leur devise les Amantes de la Croix du Sauveur du monde, qu'elles tâchent d'imiter dans sa vie et dans sa souffrance. Ce sont des âmes d'élite, qui ont besoin qu'on mette des bornes à leur ferveur. Il y a sept prêtres, et plus d'un cent de grands et petits catéchistes qui travaillent à la conversion des âmes.

Les nouvelles que nous avons du Tonkin portent qu'on y a baptisé, l'année dernière, 8.834 personnes, et qu'on y a donné l'absolution à 55.432, et qu'on y a communié 38.037 personnes, qu'on y a administré l'extrême-onction à 116 et fait 316 mariages. Il y a huit ou neuf catéchistes qu'on y a préparés pour être promus au sacerdoce, qui auparavant viendront ici pour ce sujet dans quelques mois. Il y est passé deux grands religieux espagnols de l'ordre de saint Dominique, de Manille pour y venir à notre secours. On dispose ici quelques missionnaires pour envoyer, à la prochaine occasion favorable, à la Chine dont la porte nous a été fermée jusqu'à présent ; mais les desseins de la divine providence semblent vouloir nous l'ouvrir par la révolution qui est dans ce grand empire, dont le roi de l'île de Formose s'est emparé de quelques provinces maritimes, où il donne permission aux étrangers d'aller et de venir.

Le roi de Siam ayant reçu lettre de Sa Majesté Très Chrétienne en faveur des évêques français, vicaires apostoliques, a résolu de lui envoyer des ambassadeurs en

France, et de lui faire des offres considérables. Sans la guerre des Hollandais qui tiennent tous les passages et qui ont refusé leurs passeports, ils fussent partis cette année. Je n'aurais pu me défendre [*] de les accompagner, mais cette affaire est différée jusqu'aux nouvelles de la paix.

Je vous supplie de faire part de cette lettre à Mrs de Conférence, pour marque de mon souvenir, et pour leur demander le secours de leurs saintes prières que je me promets de leur charité et de la vôtre, puisque je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'évêque de Bérithé.

Lettre à Mr Pallu, chanoine de Saint-Martin à Tours

[Ameq, vol. 877, p. 429-432] [autographe]

À la ville royale de Siam, ce 14 décembre 1676. ^{o309}

Notre Seigneur Jésus-Christ crucifié soit toujours l'objet de nos âmes.

Nous avons reçu par Mr Sevin et les 4 missionnaires qui partirent de France avec lui vos dépêches de Rome de 16 juillet et 29 novembre 1674, dont nous vous rendons nos très humbles renseignements. Nous attendons la décision des choses que vous aviez demandées à la Sacrée Congrégation par votre mémorial et la confirmation de l'interdit donné contre les religieux de Siam en 1672, qui ne

³⁰⁹ Étienne Pallu, neveu de Mgr Pallu, né en 1643, après être procureur de la Société des Missions Étrangères à Rome, ensuite directeur au séminaire de Paris, parti pour le Siam où il mourut en 1687.

pourra avoir son effet qu'à l'égard des Pères jésuites, les deux jacobins qui y étaient compris étant morts depuis ce temps-là.

Nous vous envoyons les actes que nous avons été obligés de faire contre les religieux de Cochinchine et de Siam, pour maintenir les droits du Saint-Siège et le jugement donné contre l'évêque de Bérithe par le Père Joseph Candone, jésuite, prenant la qualité de vicaire général des royaumes de Cochinchine et de Chiampa, en vertu duquel pouvoir, il a déclaré que cet évêque avait encouru les peines portées par le concile de Trente, et se sert d'une tenue qui veut dire en Cochinchinois, excommunié, pour avoir exercé les fonctions épiscopales en Cochinchine, sans lui en avoir demandé permission.

Vous aurez la bonté, Monsieur, d'en demander la cassation et la confirmation de la sentence d'excommunication et de suspension donnés contre les jésuites de Cochinchine. Cette Église-là écrit à notre Saint Père le Pape pour lui rendre compte entre eux et nous de ce qui s'y est passé depuis notre entrée jusqu'à présent.

Cette lettre est une des pièces les plus achevées en leur langue. Elle est signée de trois Pères de la terre et de cent neuf de grands et petits catéchistes qui sont presque tous des ministres de l'Évangile de cette Église-là. On l'a traduite le plus fidèlement et le plus littéralement qu'on a pu.

Suivant la résolution prise à Goa et à Macao, le Père Jean Cardoze, provincial de la province du Japon, était venu en Cochinchine avec de riches présents, pour tâcher d'obtenir permission du roi, de conduire les missionnaires français à Macao, fondé sur les raisons que nous écrivons à Mgr d'Héliopolis, par la lettre dont vous tiendrez ici la copie, qui vous donnera connaissance de l'état présent de nos missions qui vont, grâce à vos soutiens, de mieux en

mieux. Nous joignons à cette écriture une copie approuvée de la méthode que les Pères jésuites enseignent à leurs néophytes pour être qualifiée du Saint-Office, nous en gardons l'imprimé.

Pour ce qui regarde leur schisme, vous pouvez en assurer la Sacrée Congrégation, qu'il ne peut plus durer longtemps ces [p. 431] religieux étant contraints, ou de se soumettre aux constitutions apostoliques, ou d'abandonner les lieux où nous sommes.

Il est venu ici un ecclésiastique depuis peu de Goa, qui nous a reconnu et donné des marques de sa soumission en ce qu'étant commissaire de la Bulle de la Croisade, il ne l'a pas voulu faire publier, lui ayant fait connaître qu'il ne le pouvait pas faire dans le lieu de nos vicariats où elle n'était d'aucune valeur. Il nous a dit que, dans la confirmation que Mgr l'Archevêque de Goa a donné au sieur Jean d'Abreu qui avait été nommé gouverneur de l'évêché de Malaque par son chapitre, il y a mis cette clause qu'il ne pouvait exercer aucune juridiction dans les terres qui ne sont pas du domaine actuel du roi de Portugal, suivant la constitution de notre Saint Père le Pape Clément X, à laquelle il assure avoir lu dans l'original des lettres. Il nous a aussi rapporté que Mr l'Inquisiteur de Goa prend fort notre défense.

Mais quand tous ces appuis nous manqueraient, pourvu que l'on continue de nous soutenir à Rome, qu'on châtie ceux qui ont fomenté et fomentent le schisme et qu'on nous permette de recourir au tribunal des gentils, nous en viendrons facilement à bout.

Nous vous prions d'informer la Sacrée Congrégation de toutes ces choses et lui témoigner que nous sommes résolus de donner nos vies pour défendre les intérêts du Saint-Siège et son autorité contre qui que ce soit.

Après cela, il ne nous reste que de vous demander la continuation de vos bons offices et vous assurer que nous

ferons souvenir des vœux au ciel, pour qu'il vous comble de ses plus particulières bénédictions, comme,

Monsieur,

Vos très humbles serviteurs,

Pierre, évêque de Bérithé.

Louis, évêque de Metellopolis.

[P.S.] *[p. 430]*

Liste des pièces envoyées à Rome :

1, L'original de la lettre de l'Église de Cochinchine à notre Saint Père le Pape.

2, Traduction de la même lettre en latin.

3, Sentence d'excommunication, contre les Pères Joseph Candone et Barthélémy d'Acosta de la Compagnie de Jésus par l'évêque de Bérithé, avec le procès verbal de la notification d'icelle et de la sentence déclaratoire.

4, Copie, approuvée de la méthode que les Pères jésuites enseignent à leurs néophytes, imprimée à Lyon en italien, en 1665.

5, Intimation faite des nouveaux brefs, faits aux Pères jésuites et au Père jacobin, vicaire de l'église des jacobins de Siam, avec leur réponse.

6, Quatre actes publiés en Cochinchinois par les Pères jésuites avec leur fidèle traduction en latin.

7, Lettres des évêques à notre Saint Père le Pape, à la Sacrée Congrégation et à Mgr le Secrétaire.

8, Un acte publié par le Père Jean d'Abreu, prêtre de Macao, par lequel il fait défense, aux fidèles de Siam, de recevoir les sacrements des évêques français à peine d'excommunication ipso facto.

Lettre à Mgr l'Archevêque de Paris

[Ameq, vol. 877, p. 445-447] [autographe]

[1676]

Monseigneur,

Par l'arrivée de 5 missionnaires français qui partirent en 1674, j'ai su que vous me faites l'honneur de vous souvenir de moi. J'avoue, Monseigneur, que si ce m'a été un sujet de grande joie, celui d'apprendre que Votre Grandeur n'a reçu aucune de mes lettres, m'a été de beaucoup de douleur. Ma seule consolation dans cette disgrâce, est que je fais ce que je peux pour vous donner des marques du respect que j'aurai toujours pour Votre Grandeur.

Il est de mon obligation de vous dire quelques choses de nos missions, qui vous sont redevables de plusieurs grâces. La bonté de Dieu continue de les favoriser par la conversion de bien des infidèles, dont le nombre va à douze mille tous les ans au moins, et autant que les apparences permettent d'en juger, il augmentera de plus en plus.

Je ne fais que de retourner d'un second voyage de Cochinchine où j'avais été la première fois en cachette, mais j'y ai passé cette dernière à la Cour à découvert avec beaucoup de liberté, et y ai obtenu patente du roi d'y aller et d'y envoyer quand je le souhaiterai.

Nous avons présentement en ce royaume cinq résidences où l'on y introduit la religion, peu à peu, mais il faut encore un long temps pour y voir les progrès du christianisme égalier ceux de la Cochinchine et du Tonkin qui sont, sans contester, les deux plus belles missions du monde. Nous nous disposons pour envoyer à la Chine dont les portes nous ont été fermées jusqu'à présent, mais il semble que la

révolution qui y est, nous sera fort avantageuse. Le nouveau conquérant donnant la liberté aux étrangers d'y aller et venir.

Toutes ces hautes entreprises nous font désirer extrêmement l'union avec le séminaire de Saint-Sulpice et m'ont fait prendre la liberté de vous dire par mes précédentes que vous ferez une action digne de vous d'employer votre médiation et votre crédit pour le succès [d'une affaire qu'on] peut assurément considérer comme une des grandes affaires de l'Église.

Au reste, Monseigneur, je ne désespère pas tout à fait d'avoir encore l'honneur de vous voir, puisqu'on a résolu en cette Cour d'envoyer des ambassadeurs en France, et que je ne me pouvais pas défendre des instances qu'on me fait d'y aller avec eux. On aurait exécuté ce dessein cette année, si les Hollandais n'eussent pas refusé les passeports nécessaires, ainsi ce ne peut être qu'après, qu'on aura les nouvelles de la paix. Le sujet de cette ambassade est que le roi de Siam, répondant à la lettre [p. 447] que Sa Majesté Très Chrétienne lui a fait écrire de sa part en notre faveur, lui témoigne désirer son alliance et lui fait des offres fort considérables, dont la principale est que s'il le trouve bon, il lui donnera un port dans son État, où les Français pourront bâtir une ville pour la sûreté de leur commerce. Nous croyons que les avis que nous en avons donné au roi et à Mr Colbert, sont arrivés en France. Si cependant cela n'était pas, par quelque malheur, Votre Grandeur, voudrait peut-être bien y suppléer par ceux qu'elle en donnerait à la Cour. C'est dont [sic] je la supplie et de me croire avec tout le respect possible,^{o310}

Monseigneur,

³¹⁰ Cf. *Siam*, p. 103-104 : « Je ne désespère pas... avec tout le respect possible ».

- [Année 1676](#) -

De Votre Grandeur,
votre très humble et très obéissant serviteur
L'évêque de Bérithé.

< >